



## Politique du District scolaire francophone du Nord-Ouest

### **POLITIQUE 1.21**

Page 1 de 1

---

Objet : **Contribution des parents au financement de l'éducation** (autorité : Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance)

En vigueur : 1<sup>er</sup> septembre 1999

Révision : 17 février 2017

---

En matière de politique relative à la « Contribution des parents au financement de l'éducation », le District scolaire francophone du Nord-Ouest se référera à la Politique 132 – Contribution de ressources par les parents adoptée par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance disponible au lien suivant :

[Politique 132 - Contribution de ressources par les parents - MEDPE](#)